



Contrat d'entretien chaudière

Par mandarines, le **04/06/2009** à **14:18**

Bonjour,
comme convenu dans mon bail j'ai payer la révision annuelle de la chaudière en decembre 2009. Cette chaudière vient d'etre remplacée et le propriétaire qui a souscrit un contrat d'entretien. Il me demande le remboursement de cette souscription. Sachant que j'ai payé il y a moins de 6 mois l'entretien et que la chaudière actuelle est neuve, je pensais que le paiement de cet entretien n'interviendrait que dans un an, logique.
Suis-je obligée de payer ce contrat d'entretien souscrit par mon propriétaire, sachant qu'en plus je n'ai aucun justificatif?